

## **Réunion du conseil municipal du 20 juin 2016**

Le vingt juin deux mille seize, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Éric PAURON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 14 juin 2016, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

### **Présents :**

Pierre Acosta, Philippe Bialais, Karine Bonnefoy, Christelle Bouchedda, Odile Choquet, Audrey El-Ibrik (à partir de 21h30), Guy Godart, Samuel Lemaille, Philippe Lemerre, Eric Pauron, Céline Potier, Guillaume Regnaut et Maud Roget.

**Excusée :** Arielle Coulon

**Secrétaire de séance :** Céline Potier

### **Ordre du jour**

2016-009 Fusion de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de communes des Weppes  
2016-010 Convention d'entretien des espaces verts avec Partenord Habitat pour la deuxième tranche du Domaine du Haut Pavé  
2016-011 Bilan et tarification des Temps d'Activités Périscolaires  
2016-012 Création d'un poste en emploi d'avenir  
Divers

### **Communications de Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant avoir transmis au élus le compte-rendu de la dernière séance de Conseil Municipal aux élus. Aucune autre remarque n'ayant été formulée, ce compte-rendu est donc considéré comme approuvé.

Monsieur le Maire revient sur la fête de la musique organisée par la Municipalité le vendredi 17 juin, et se félicite de la nouvelle formule proposée et du succès rencontré. Il donne d'ores et déjà rendez-vous aux habitants de tous les quartiers de la commune l'année prochaine.

Monsieur le Maire présente ensuite dans les grandes lignes le projet d'enfouissement des réseaux envisagé sur le bas de la rue de l'Église et la rue du Cornet. Cela concerne l'électricité basse tension, l'éclairage public et le réseau téléphonique. La commune a reçu les premiers devis d'Eiffage Energie, titulaire du marché auprès du Syndicat d'électricité de Radinghem. Une difficulté est identifiée pour le financement de l'enfouissement du réseau téléphonique, Monsieur le Maire a sollicité l'opérateur Orange et les services de la MEL à ce sujet, la dépense s'élèverait à 40 000 €.

Ensuite, Monsieur le Maire présente les différents arrêtés municipaux pris depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

### **Urbanisme**

- 2016-015 : DP 059 201 16 B0003, Mme Maryline LELEU, rue de l'Église
- Pose d'un portail et d'une clôture, pavage et bitumage de l'accès à l'habitation.
- 2016-016 : DP 059 201 16 B0001, M. et Mme Jocelyn GRIMONPONT et Emilie CROUSAUD, route de Fournes
- Démontage de la véranda pour créer une extension.
- 2016-017 : DP 059 201 16 B0002, Mme Martine PHILIPPOT, rue de la Gare
- Isolation et bardage en bois sur le pignon et changement d'huissieries
- 2016-019 : PC 059 201 16 B0001, M. David LAMBIN, rue du Cornet
- Augmentation de la surface du logement principal et création d'un appartement supplémentaire, création d'un carport et stationnement extérieur pour quatre voitures.
- 2016-028 : DP 059 201 16 B0005, M. Olivier DELANGHE, rue de l'Église
- Changement de la teinte de la façade en couleur brique.

### Police municipale

2016-010 : Stationnement interdit à proximité de l'école Ghislain Henniart.

2016-021 : Autorisation d'ouverture du centre équestre « L'Arche Equiloisirs ».

2016-024 : Utilisation temporaire du domaine public communal les vendredis après-midi par la « SARL Le Porcinet » sur le parking du Chemin des Saules.

### Gestion du personnel

2016-011 : Avancement d'échelon de Mme Delphine NETO, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

2016-012 : Avancement d'échelon de Mme Christine MASQUELIER, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

2016-013 : Avancement d'échelon de M. François BEAUMADIER, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour en demandant aux élus de bien vouloir ajouter une délibération à l'ordre du jour, concernant la création d'un poste en emploi d'avenir. Cette proposition est acceptée unanimement.

### **2016-009 Fusion de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de communes des Weppes**

Par arrêté du 30 mars 2016, Monsieur le Préfet du Nord a approuvé le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Département du Nord

Puis en application de l'article 35 III de la loi NOTRe, Monsieur le Préfet a notifié à l'ensemble des communes membres ainsi qu'aux conseils communautaire et métropolitain, son arrêté du 26 avril 2016, portant projet de périmètre de la future métropole issue de la fusion de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de communes des Weppes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le 30 novembre 2015, via la délibération 2015-024, le Conseil municipal d'Erquinghem le Sec a décidé à l'unanimité de ne pas s'opposer à cette fusion.

**C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime donne un avis favorable au projet de fusion de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de communes des Weppes.**

### **2016-010 Convention d'entretien des espaces verts avec Partenord Habitat pour la deuxième tranche du Domaine du Haut Pavé**

Le Domaine du Haut-Pavé a été édifié en deux fois, en 2002 et 2006. Chacune des deux tranches comporte des logements locatifs gérés par Partenord Habitat, mais seuls les espaces verts de la première tranche ont été rétrocédés à la commune.

Dans un souci d'équité entre les locataires pour des logements et environnement similaires, et compte-tenu de l'intérêt que porte la municipalité à voir ses espaces verts bien entretenus, il est proposé d'établir une convention d'entretien d'espaces verts avec l'Office Public de l'Habitat du Nord, dénommé Partenord Habitat :

- Elle prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2016 ; elle aura une durée initiale de trois ans, et sera renouvelable par tacite reconduction par périodes de un an au-delà de la durée initiale ;
- Il s'agit pour la commune de s'engager à entretenir les espaces verts collectifs situés à l'extrême nord du Domaine du Haut Pavé, sur la parcelle cadastrale ZA 203 appartenant à PARTENORD, d'une superficie d'environ 400 m<sup>2</sup> de pelouse, de quelques arbustes et du talus donnant sur la rue de la Gare ;
- En accompagnement, Partenord Habitat s'engage à verser une participation financière unique à hauteur de 768,80 € TTC, correspondant au montant du matériel et des plantations permettant l'aménagement du talus.

Monsieur le Maire indique que la signature de cette convention permettra donc aux locataires de la deuxième tranche du lotissement de ne plus payer de charges d'entretien des espaces verts à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, et que la commune maîtrisera l'entretien de ces espaces verts.

Il ajoute que les contacts noués au cours des derniers mois avec Partenord Habitat ont conduit à l'installation d'une rampe, située en haut de l'escalier donnant sur la rue de la Gare, sur le domaine privé de Partenord Habitat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

## 2016-011 Bilan et tarification des Temps d'Activités Périscolaires

Le Conseil municipal d'Erquinghem le Sec a révisé le 30 novembre 2015, via la délibération 2015-027, le tarif des services communaux.

Il a décidé de maintenir inchangé le tarif des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) en vigueur depuis septembre 2014, et de réaliser un bilan portant sur le contenu des activités proposées et leur coût en fin d'année scolaire 2015-2016, à l'issue de deux années scolaires complètes.

Au cours des deux années scolaires écoulées, la Municipalité a fait appel à des prestataires afin de proposer, sur des périodes de 11 ou 12 semaines (total de 35 semaines), des activités de qualité :

- 2014/2015 : Équitation, musique et expression artistique (expression corporelle, théâtre, vidéo)

- 2015/2016 : Street Art, musique et Hip-hop

Le bilan financier de ces activités est décrit dans le tableau ci-dessous :

<b>Coût TAP (€)</b>		
Année	2014-2015	2015-2016
Nombre enfants inscrits à l'école en septembre	64	60
Nombre enfants inscrits en TAP	56	46
<b>DEPENSES</b>		
Expression artistique et Street Art (A tout va !)	3 404	3 582
Poney (Equiloisirs)	4 200	
Hip-Hop (N'Didance)		3 850
Musique (L Debruyne)	2 700	2 660
Matériel musique	58	
Personnel communal (Cycle 1)	1 046	1 084
Personnel communal (Poney)	662	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>12 070</b>	<b>11 176</b>
<b>RECETTES</b>		
Etat (50€ par enfant inscrit à l'école en septembre)	3 200	3 000
Parents	3 702	3 096
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 902</b>	<b>6 096</b>
<b>SOLDE à la charge de la commune (hors énergie et entretien des locaux)</b>	<b>5 168</b>	<b>5 080</b>
<b>Solde / enfant</b>	<b>92,29</b>	<b>110,43</b>

Monsieur le Maire indique que le reste à charge de la commune est élevé, supérieur à 5 000 € annuel sur les deux années scolaires.

Pour autant, afin de permettre au plus grand nombre de participer à ces activités, il propose de maintenir le tarif appliqué depuis septembre 2014 : 70 € par enfant, avec un tarif dégressif de 60 € pour le deuxième enfant et 50 € à partir du troisième enfant.

Monsieur le Maire souhaite continuer de proposer des activités variées, et qui continuent à être appréciées par les enfants. Pour la prochaine rentrée des classes, le Hip-Hop va continuer, et de nouvelles activités sont en préparation.

Avant de conclure, Monsieur le Maire ajoute que la réforme des rythmes scolaires dans son ensemble, incluant les frais de personnel pour l'école de mercredi matin, ainsi que les services d'accueil périscolaire et de restauration et les TAP ont pesé sur les finances communales pour 10 058 € pour 2014-2015, et 10 279 € pour 2015-2016 (hors énergie et entretien des locaux). La compensation de l'Etat n'atteint donc pas le quart des coûts engendrés par cette réforme.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le bilan de ces activités périscolaires et la tarification faite aux familles.**

## **2016-012 Création d'un poste en emploi d'avenir**

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir ;

Considérant la nécessité de renforcer l'équipe technique municipale suite au départ prévu fin juillet, en fin de contrat, de notre agent en emploi d'avenir ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de la création d'un poste en emploi d'avenir à partir du 3 août 2016, dont les missions sont l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux. Le temps de travail hebdomadaire est de 35 heures et la rémunération brute mensuelle est le SMIC.

- Autorise par conséquent, Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif ainsi que le ou les contrats de recrutement d'un agent en emploi d'avenir et à percevoir les aides.

- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Divers :**

Monsieur le Maire donne la parole aux élus devant transmettre des informations.

**Monsieur Philippe Bialais** informe les membres du Conseil de la signature d'une convention tripartite avec deux chasseurs appartenant à une association de chasseurs d'Erquinghem le Sec, également piégeurs agréés d'animaux nuisibles, et l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord, l'USAN.

Cette convention a pour objet la mise à disposition de pièges par l'USAN au profit de ces deux personnes.

Le partenariat de la commune avec ces deux piégeurs, en complément de l'action de l'USAN, a commencé mi-décembre 2015, et leur a permis de capturer 97 rats (musqués et des champs) à ce jour.

Il ajoute que les travaux d'édification de la clôture du cimetière ont commencé cette semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

**Pierre ACOSTA**

**Philippe BIALAIS**

**Karine BONNEFOY**

**Christelle BOUCHEDDA**

**Odile CHOQUET**

**Audrey EL IBRIK**

**Guy GODART**

**Samuel LEMAILLE**

**Philippe LEMERRE**

**Eric PAURON**

**Céline POTIER**

**Guillaume REGNAUT**

**Maud ROGET**